



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

CEP/2003/10
CEP/AC.11/2003/15
17 décembre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT
(Session extraordinaire, Genève, 19 février 2003)

Groupe de travail préparatoire spécial composé
de hauts fonctionnaires pour le processus
«Un environnement pour l'Europe»
(Cinquième session, 19 février 2003)
(Point 4 de l'ordre du jour provisoire commun)

**ENSEIGNEMENTS TIRÉS DES DONNÉES RECUEILLIES EN VUE
DE L'ÉLABORATION DU RAPPORT DE KIEV¹**

Document de travail établi par l'Agence européenne pour l'environnement
en concertation avec le secrétariat de la CEE

I. COLLECTE DE DONNÉES POUR LE RAPPORT DE KIEV

1. À leur dernière conférence «Un environnement pour l'Europe» organisée à Aarhus en 1998, les Ministres européens de l'environnement ont demandé à l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) d'élaborer en prévision de la réunion suivante qui se tiendrait à Kiev un rapport (le rapport de Kiev) reposant sur des indicateurs et concernant les progrès

¹ Document approuvé par le Groupe de travail de la surveillance de l'environnement avec les modifications apportées à sa session extraordinaire, tenue les 28 et 29 novembre 2002 à Genève.

réalisés en matière de gestion de l'environnement en Europe, en coordination avec d'autres organisations internationales. Ce rapport, établi avec l'appui du Groupe de travail de la surveillance de l'environnement de la CEE, porte sur la région desservie par la Commission (Europe, ensemble de la Russie, pays du Caucase et d'Asie centrale) et met l'accent sur la mise en œuvre des conventions internationales et la question de la gestion de l'environnement.

2. Pour que les données à recueillir aux fins du rapport de Kiev le soient de façon aussi transparente et cohérente que possible, un document de travail sur les principes directeurs applicables en la matière a été établi: il décrit les informations requises pour l'établissement des indicateurs à utiliser dans ce rapport.

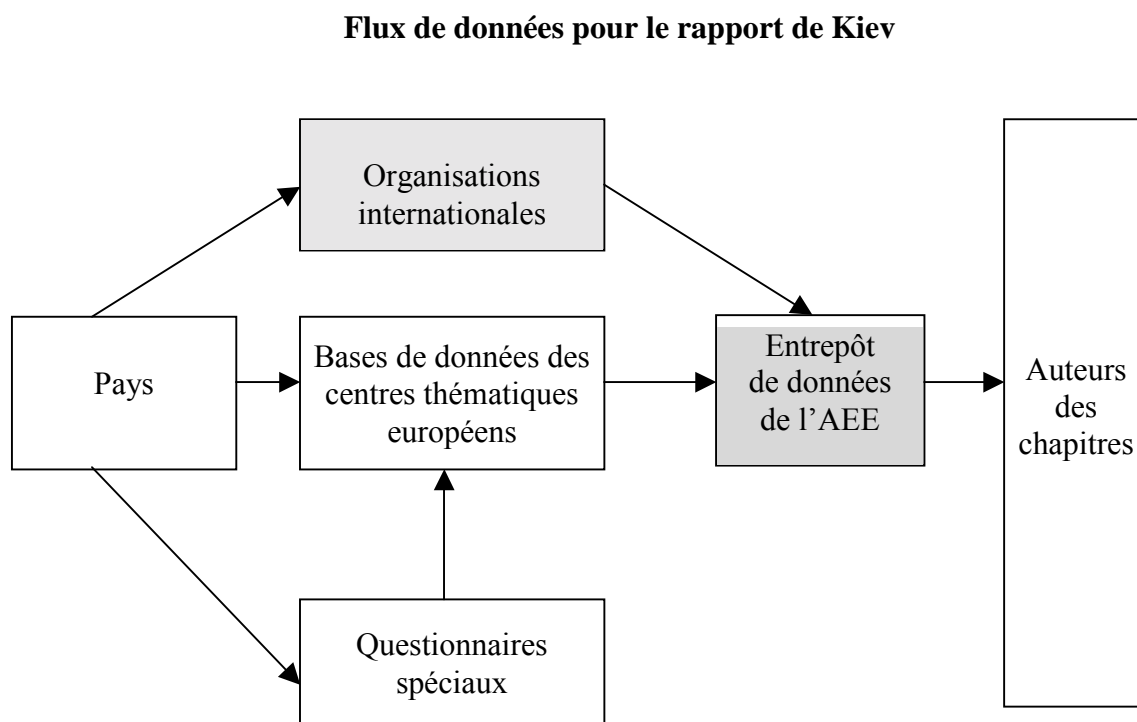
3. Le principe essentiel régissant la collecte des données pour le rapport de Kiev consistait à ne pas alourdir inutilement la charge de travail des pays. Dans la mesure du possible, l'AEE a tiré parti d'informations tirées des bases de données internationales. Dans le cas des pays non membres de l'AEE sur lesquels ces bases de données ne contenaient pas d'informations, trois questionnaires, portant sur les sols, les déchets et l'eau, ont été élaborés pour traiter diverses questions essentielles: couverture terrestre touchée par la perte de porosité des sols, dégradation des sols, pollution des sols, production et gestion des déchets, installations de traitement des déchets, ressources en eau et qualité de l'eau (y compris l'eau de mer).

4. Le questionnaire relatif à l'eau était très détaillé car il était prévu de l'utiliser dans le cadre d'un projet plus vaste, consistant à étendre aux pays non membres de l'AEE le système EUROWATERNET-AEE de collecte des données relatives à l'eau. Ce projet de surveillance des eaux de surface intérieures est en cours d'exécution.

5. Les questionnaires ont été remplis tant par des pays non membres de l'AEE que par les pays méditerranéens qui font depuis peu partie de l'Agence. Vingt-deux pays étaient concernés: deux pays d'Europe occidentale non membres de l'AEE, trois nouveaux membres de l'AEE du bassin méditerranéen, cinq pays des Balkans et les 12 pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Le processus a été officiellement lancé en janvier 2002 pour la version anglaise du questionnaire et en mars 2002 pour la version russe. La collecte des données destinées au rapport de Kiev s'est achevée en septembre 2002.

6. Le rôle des centres de liaison nationaux (CLN) de l'AEE et des points de contact nationaux (PCN) pour le rapport de Kiev consistait à diffuser les questionnaires auprès des personnes ou des institutions chargées, au niveau national, de la collecte de données dans ce domaine ou susceptibles de fournir les données requises. Les CLN et les PCN ont encouragé au niveau national la participation au processus d'élaboration du rapport de Kiev, incité les instituts nationaux à fournir également des informations connexes, regroupé les questionnaires remplis et, le cas échéant, tout autre document fourni, et renvoyé ceux-ci en temps voulu, comme indiqué dans les questionnaires.

Figure 1: Flux des données pour le rapport de Kiev



7. L'opération de collecte des données dans les pays a bénéficié d'un appui dans le cadre du programme CARDS de l'Union européenne (UE) pour les pays des Balkans (hormis l'Albanie et la République fédérale de Yougoslavie) et du programme TACIS de l'UE pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. L'AEE a recruté des consultants pour aider les pays à recueillir des données (réponses aux questionnaires) et à les traiter (validation des données, contrôle de la qualité). Des réunions de lancement et des missions par pays ont été organisées pour fournir des indications et des repères concernant les données à rassembler.

8. Les données ont été traitées par les centres thématiques européens de l'AEE en vue de la rédaction du rapport. Elles ont toutes été stockées dans l'entrepôt de données de l'AEE, capable de saisir des informations provenant de différentes sources et accessible aux auteurs et aux diverses personnes intervenant dans l'élaboration du rapport de Kiev. Celles-ci pouvaient télécharger les informations contenues dans l'entrepôt de données pour créer des indicateurs et étayer leurs évaluations.

II. EXPÉRIENCE ACQUISE PAR LES PAYS DANS LA COLLECTE DE DONNÉES POUR LE RAPPORT DE KIEV

A. Constitution de réseaux

9. Par comparaison avec les premiers rapports paneuropéens sur l'état de l'environnement (L'environnement en Europe – Évaluation de Dobris et deuxième évaluation), le rapport de Kiev

se distingue notamment par une participation plus structurée et plus systématique des pouvoirs publics dans les pays qui ne font pas partie de l'AEE. Une telle entreprise a pu être mise en œuvre dans une perspective à plus long terme.

10. La plupart des pays étaient pleinement informés du processus «Un environnement pour l'Europe» et de l'élaboration du rapport de Kiev en vue de la prochaine conférence ministérielle. Les relations de travail avec les pays et les institutions nationales compétentes se sont avérées positives. En réponse aux requêtes occasionnelles de l'AEE, de hauts fonctionnaires se sont montrés coopératifs en cas de problèmes de procédure (définition des compétences, désignation d'institutions nationales pour la collecte des données, par exemple). Le Groupe de travail de la surveillance de l'environnement a mis en place un cadre fort utile de coopération entre les pays, notamment pour ceux de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale, en établissant des centres de liaison et des points de contact nationaux au niveau technique, élément essentiel au bon déroulement et à la qualité du processus.

11. Dans certains cas, l'opération de collecte des données a été entravée du fait que les responsabilités avaient été mal définies, notamment au niveau des experts nationaux (institutions chargées de recueillir les données nationales). Des mandats en bonne et due forme ont parfois été requis. D'autres pays se trouvaient dans une phase de réorganisation (Arménie, Malte et République fédérale de Yougoslavie, par exemple), ce qui n'a pas facilité la collecte des données.

12. Une analyse appropriée de l'état de l'environnement doit être étayée par des renseignements concernant les multiples facteurs influant sur celui-ci. Toutes sortes de données, à recueillir auprès de divers organismes gouvernementaux, étaient donc demandées dans les questionnaires. Certains pays ont noté que la portée des informations requises débordait le domaine de compétence des ministères chargés de l'environnement, ce qui posait un problème. La communication avec d'autres ministères était parfois insuffisante. Les représentants de certains pays n'étaient pas habilités à se procurer les données demandées dans les questionnaires de Kiev. C'est le questionnaire relatif à l'eau qui a soulevé le plus de problèmes (Croatie, Fédération de Russie et ex-République yougoslave de Macédoine, par exemple), faisant apparaître la nécessité d'améliorer dans plusieurs pays la coopération et les échanges d'informations entre les organismes gouvernementaux chargés de la gestion des ressources en eau.

B. Disponibilité des données

13. En raison de difficultés économiques, le nombre de stations de mesure des divers aspects de la qualité de l'environnement a beaucoup diminué par rapport au début des années 90 dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale.

14. Dans certains pays, les activités de surveillance ont pâti de situations de guerre, et les renseignements relatifs aux années précédentes ont parfois tous disparu.

15. Cela étant, la plupart des pays disposent de quantités appréciables de données. Malheureusement, ainsi qu'il a été indiqué, il arrive souvent que les organismes chargés de recueillir des informations sur l'environnement ne coopèrent guère les uns avec les autres.

Dans certains cas, il est difficile aux centres de liaison ou points de contact nationaux de se faire une idée complète des données disponibles dans leur pays. La priorité devrait être accordée à l'établissement d'un inventaire des sources de données, ce qui serait également utile dans l'optique des rapports nationaux sur l'état de l'environnement.

16. Le processus de collecte des données a en outre été entravé par l'absence de mécanisme dûment organisé d'établissement des rapports à l'échelle nationale. Certains pays appliquent encore des méthodes de surveillance et de calcul héritées du passé, qui ne cadrent pas avec l'évolution méthodologique observée au niveau international et entraînent des problèmes de comparabilité.

17. Les représentants de plusieurs pays ont fait état de problèmes matériels tels que l'absence de base technique permettant de procéder efficacement (matériel informatique, services télématiques, numérisation des données ou accès à celles-ci sur l'Internet). Pour ces pays, toute contribution à l'évaluation paneuropéenne, de même que l'efficacité de leurs participation aux activités futures, seront fonction de la mise en place de capacités nationales et de l'octroi d'une aide technique et financière minimale aux institutions compétentes.

18. Les principales lacunes relevées en matière de données dans le processus d'élaboration du rapport de Kiev concernent les aspects suivants: pollution de l'air en milieu urbain, pollution des sols, remise en état des sols, systèmes de gestion des déchets (y compris des déchets dangereux), qualité de l'eau, traitement et évacuation des eaux usées et substances dangereuses. Cependant, d'autres domaines sont mieux couverts, tels que l'érosion et l'imperméabilisation des sols, les quantités d'eau disponibles et leur consommation.

19. La disponibilité et la portée des données de surveillance de la qualité de l'air urbain restent insuffisantes dans certains pays. Les effets de la pollution atmosphérique sur la santé publique comptent parmi les problèmes environnementaux les plus graves que connaissent les agglomérations des pays d'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale, d'où la nécessité d'entreprendre des efforts pour mieux surveiller la qualité de l'air dans ces pays dans le cadre du processus «Un environnement pour l'Europe» en général.

20. Les émissions atmosphériques ne sont pas dûment recensées dans bon nombre de pays du Caucase et d'Asie centrale ainsi que dans plusieurs pays d'Europe centrale. Des dispositions devraient être prises pour améliorer les inventaires des émissions dans ces pays.

21. Concernant les sols, la principale lacune apparaît dans le recensement des terrains pollués. Même si la quantité de données disponibles sur le nombre de sites pollués s'accroît progressivement, les travaux d'analyse se heurtent au fait qu'elles ne sont pas comparables et que les informations sur l'état d'avancement et le coût des opérations de remise en état sont insuffisantes. La superficie des terres touchées par l'érosion des sols, notamment dans le cas des terres arables, est relativement bien connue (la plupart des pays disposent de données pour les 10 dernières années). Des données concernant les déperditions dues à l'érosion sont disponibles pour 60 % des pays, mais les unités de mesure ne sont pas homogènes, ce qui rend les comparaisons difficiles. L'ensemble le plus complet de données concerne l'utilisation des terres, question sur laquelle on dispose de séries chronologiques portant sur les 10 dernières années.

22. Des données sur la production et la gestion des déchets par catégorie et sur les quantités totales de déchets produits sont généralement accessibles, mais leur qualité n'est pas suffisante dans tous les pays pour pouvoir les analyser. Dans plusieurs pays, les données relatives aux déchets dangereux ne sont pas fiables en raison du manque de précision des inventaires et de l'emploi de systèmes de classification différents. Il faudrait harmoniser la classification des déchets pour remédier à un tel état de choses.

23. Des données sur les volumes d'eau et la consommation d'eau sont disponibles dans la plupart des cas. Les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale sont généralement dépourvus de données de surveillance de l'environnement ainsi que de données et d'informations comparables sur l'état des ressources en eau (cours d'eau, lacs, eaux souterraines et eaux côtières). Les systèmes nationaux de surveillance des eaux de surface ne sont pas cohérents faute d'harmonisation tant entre les systèmes de communication de données que sur le plan méthodologique.

24. La surveillance systématique et à long terme des concentrations de substances dangereuses dans les écosystèmes, les aliments et les tissus humains est insuffisante dans tous les pays européens.

25. D'importants travaux de recherche scientifique et d'inventaire ont été effectués, faisant nettement progresser la surveillance des milieux naturels et de la diversité biologique. De vastes parties du continent européen font l'objet d'inventaires des sites, des oiseaux et des mammifères. Cependant, bon nombre de ces travaux n'ont pas été suffisamment ciblés pour se prêter à l'analyse des politiques.

26. Les informations provenant des bases de données internationales révèlent de sérieuses lacunes suivant les pays. Un certain nombre de pays de la CEE, quoique membres des organisations et conventions internationales pertinentes, ne présentent pas de données, ou communiquent des informations incomplètes ou ne portant pas sur les périodes convenues.

C. Traitement des données

27. Le principal problème rencontré tient au fait que les pays emploient des approches, des notions et des méthodes différentes (classification des déchets et mesure de la qualité de l'air, par exemple). La leçon à en tirer est que beaucoup reste à faire pour parvenir à une compréhension commune des termes et définitions. Le thésaurus multilingue de l'environnement élaboré par l'AEE peut à cet égard servir à étayer de futures actions concertées.

III. RECOMMANDATIONS VISANT À AMÉLIORER LES CAPACITÉS DE SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT EN EUROPE

28. Il s'avère indispensable de connaître l'évolution en cours dans l'ensemble de la région de la CEE pour que les processus d'élaboration des politiques puissent s'appuyer sur des informations sur l'environnement. En fournissant la base d'un apprentissage grâce aux leçons qui s'en dégagent, le rapport de Kiev marque le début d'une nouvelle phase de coopération dans la surveillance de l'environnement et la communication d'informations à ce sujet en Europe.

Cette nouvelle phase se caractérise par des démarches plus systématiques, une ligne générale d'action et une structure organisationnelle mieux définie à l'appui de partenariats à long terme. Cela devrait contribuer à tisser des liens entre les pays concernés et les sources de financement dont ils ont besoin, notamment au titre du programme TACIS de la Communauté européenne. Le Groupe de travail de la surveillance de l'environnement s'est attaché d'emblée à assurer la cohérence du contenu du rapport de Kiev pour que celui-ci puisse être utilisé dans l'élaboration des politiques et englobe des analyses adéquates. Il est ensuite intervenu dans les échanges de données proprement dits et le traitement de l'information. Une telle activité est essentielle pour établir une véritable passerelle entre un système réactif de surveillance et un mécanisme pertinent de communication de l'information en vue de fixer des orientations. Des recommandations sont formulées ci-après dans l'optique d'un réel processus paneuropéen de surveillance et de communication des données sur l'environnement.

Recommandation 1: Maintenir le cadre de coopération entre les pays en matière de communication et de gestion de l'information sur l'environnement à l'échelle paneuropéenne

29. Au niveau régional, il faudra développer encore le cadre de coopération établi par le Groupe de travail de la surveillance de l'environnement. Ces travaux devraient être dûment soutenus à l'échelon politique et bénéficier du financement nécessaire.

Recommandation 2: Veiller à engager des investissements suffisants dans l'infrastructure de base nécessaire à la surveillance de l'environnement

30. Il faudra accroître le volume des investissements au niveau national, notamment dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Des investissements dans la collecte de données primaires (réseaux), les capacités de traitement (ressources humaines) et l'équipement (matériel et logiciel informatiques) doivent être réalisés dans bon nombre de pays de la CEE pour surveiller les aspects suivants: qualité de l'air et de l'eau, gestion des déchets, diversité biologique et présence de substances chimiques dans les écosystèmes et les denrées alimentaires.

Recommandation 3: Mettre en place des mécanismes permettant aux pays, notamment ceux d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, de communiquer des informations sur l'environnement

31. De tels mécanismes sont, par définition, des systèmes intégrés et cohérents de surveillance, de collecte, d'évaluation et de diffusion permettant de communiquer des données et des informations sur l'environnement. Dans de nombreux pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, d'importants efforts devront encore être déployés pour mettre en place de véritables réseaux nationaux. L'expérience du Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (EIONET) conçu par l'AEE devrait être dûment prise en considération pour faire en sorte que les divers instituts nationaux compétents soient mieux à même de fournir des informations sur l'environnement.

32. Le Groupe de travail de la surveillance de l'environnement a formulé une série de recommandations sur le renforcement des systèmes nationaux de surveillance de l'environnement et d'information sur l'environnement à l'intention des pays d'Europe orientale,

du Caucase et d'Asie centrale (CEP/2003/11-CEP/AC.11/2003/16), ainsi que des principes directeurs pour l'élaboration des rapports nationaux sur l'état de l'environnement dans ces pays (CEP/2003/12-CEP/AC.11/2003/17). Ces documents contribueront également à étayer la mise en œuvre, au niveau national, des principes de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

Recommandation 4: Encourager la collaboration internationale pour améliorer la comparabilité des informations sur l'environnement

33. La priorité doit être accordée aux secteurs suivants: émissions atmosphériques, qualité de l'air urbain, pollution des eaux intérieures transfrontières, pollution marine, déchets dangereux, gestion des déchets et diversité biologique.

Recommandation 5: Engager instamment les pays de la CEE qui ne le font pas encore à veiller à ce que des données sur l'environnement soient communiquées aux organisations internationales et aux organes directeurs des conventions, conformément aux engagements pris au niveau international

34. Des efforts concrets doivent être déployés dans le cadre des organisations et conventions internationales pertinentes pour combler les lacunes existant en matière de données. Cela permettrait d'améliorer les systèmes correspondants de suivi et de notification et faciliterait la collecte de données pour les futures évaluations paneuropéennes de l'environnement.

Recommandation 6: Étudier les possibilités concrètes de tirer parti des informations provenant de la télédétection aux fins d'évaluations nationales et régionales de l'environnement

35. La télédétection est un dispositif irremplaçable qui complète les systèmes existants de surveillance terrestre. Des applications et des indicateurs répondant aux besoins des utilisateurs devront être mis au point pour tirer le meilleur parti possible des technologies disponibles.

Annexe

**RÉSULTATS DE LA COLLECTE DE DONNÉES
 POUR LE RAPPORT DE KIEV**

Critères d'évaluation

Questionnaire	Critères d'évaluation fondés sur le questionnaire rempli et renvoyé (degré d'exhaustivité des informations demandées sur les sols, les déchets et l'eau ainsi que des séries chronologiques)
	Questionnaire assorti de séries chronologiques complètes
	Questionnaire faisant apparaître des lacunes mineures dans les séries chronologiques communiquées
	Questionnaire faisant apparaître d'importantes lacunes dans les séries chronologiques communiquées, ou renvoyé avec un retard ne dépassant pas deux semaines
	Questionnaire non renvoyé ou non rempli, ou renvoyé avec plus d'un mois de retard

Pays	Questionnaire sur les sols	Questionnaire sur l'eau	Questionnaire sur les déchets	Observations
Albanie	☺	☺	☺	Aucun appui du programme CARDS sous la forme de services de consultant.
Arménie	☺	☺☺	☺	Peu de données disponibles en raison de la réorganisation du Ministère de l'environnement.
Azerbaïdjan	☺☺	☺☺	☺	Questionnaires comportant des lacunes mineures (sols et eau).
Bélarus	☺	☺	☺☺	Solide réseau d'institutions nationales chargées de rassembler des données sur l'environnement.
Bosnie-Herzégovine	☺	☺	☺	Collecte des données très perturbée par la guerre. Cependant, les questionnaires contiennent les modestes données disponibles et ont été renvoyés à temps.
Croatie	☺☺	☺	☺	Communication d'importantes données sur l'environnement
Chypre	☺	☺	☺	Renvoi tardif du questionnaire sur l'eau

Pays	Questionnaire sur les sols	Questionnaire sur l'eau	Questionnaire sur les déchets	Observations
Ex-République yougoslave de Macédoine	☺	☺	☺	Questionnaires renvoyés à temps et assortis des données disponibles – la notation reflète des problèmes liés aux séries chronologiques.
Fédération de Russie	☺/☺	☺	☺/☺	Communication très tardive des données sur les déchets et les sols.
Géorgie	☺	☺	☺	Communication d'informations supplémentaires (Questionnaire de 2001 sur les statistiques de l'environnement, de la Division de statistique de l'ONU, par exemple).
Kazakhstan	☺	☺	☺	Importantes lacunes sur le plan des paramètres et des séries chronologiques, piètre qualité des statistiques relatives aux déchets.
Kirghizistan	☺☺	☺☺	☺	Manque de concordance entre les définitions, absence de statistiques comparables (par exemple pour les déchets, l'érosion et les sites pollués), séries chronologiques insuffisantes (déchets).
Malte	☺	☺	☺	Renvoi très tardif des questionnaires de Kiev; il n'est pas certain que les données provenant de Malte puissent être incorporées dans le rapport de Kiev.
Monaco	n.d.	☺	☺☺	Questionnaire sur les sols non applicable à Monaco
Ouzbékistan	☺☺	☺☺	☺☺	Aucune donnée sur les pertes en terres, classification différente des déchets dangereux.
République fédérale de Yougoslavie	☺	☺	☺	Aucun appui fourni dans le cadre du programme CARDS sous la forme de services de consultant. Utilisation de données supplémentaires (Questionnaire de 2001 sur les statistiques de l'environnement, de la Division de statistique de l'ONU).

Pays	Questionnaire sur les sols	Questionnaire sur l'eau	Questionnaire sur les déchets	Observations
République de Moldova	☺	☺	☺	Présentation de la plupart des données sous une forme ne répondant pas aux prescriptions de l'AEE. Les questionnaires ont dû être complétés par des données supplémentaires.
Suisse	☺	☺	☺☺	Communication d'informations complémentaires pour l'eau (questionnaire de l'OCDE pour 2002).
Tadjikistan	☺	☺	☺	Aucune donnée sur les sites pollués, séries chronologiques limitées, informations très succinctes sur l'eau, surveillance d'un nombre insuffisant de variables concernant les déchets.
Turkménistan	☺	☺	☺	Peu de données sur les sites pollués et les pertes en terres, statistiques très succinctes pour les déchets, informations relativement complètes sur l'eau vu la situation globale en matière de disponibilité de données, remise tardive des questionnaires en raison de la réorganisation du centre de liaison national.
Turquie	☺	☺	☺	Informations limitées sur les déchets et l'eau.
Ukraine	☺	☺	☺	La plupart des données ont été communiquées sous une forme qui ne répond pas aux prescriptions de l'AEE. Les questionnaires ont dû être complétés par des données supplémentaires.
